

CONSEIL DE COMMUNAUTE

PROCES VERBAL et COMPTE RENDU DE SEANCE du samedi 11 juillet 2020 à 10 heures

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BIZEC Rolande, M. BLANCHARD Noël, Mme CALVEZ Michèle, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, M. FLOCH Jean Michel, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothee, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE PAPE Henri, M. LE PENNEC Dominique, M. LEONARD Maxime, Mme LEROUX Patricia, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme MENU Jacqueline, M. MORVAN Henri, M. PASQUALINI Marc, Mme PORCHER Monique, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. LASSAGNE Ludovic ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. LEBRUN Luc ayant donné pouvoir à M. PRIGENT

Membres absents et excusés : 0

Assistaient à la séance :

Hubert LE BRENN, Laëtitia VELLY et Isabelle HENRY

=====

La séance est ouverte par le Président sortant, Daniel MOYSAN, qui fait l'appel nominal des délégués de chaque commune (deux membres absents avec pouvoir : M. Ludovic LASSAGNE et M. Luc LEBRUN). Les démissions de Monsieur BEROLDY (Crozon) et Monsieur PIRIOU (Pont-de-Buis-Lès-Quimerç'h) sont annoncées.

Daniel MOYSAN :

« Mesdames, messieurs, chers amis,

Demain sera le premier jour du reste de ma vie. Aussi avant de clore ce chapitre intitulé COMCOM d'une durée de 12 années, je souhaite dire un petit mot.

J'ai toujours en mémoire mes premiers pas, à la fin du mois de mars 2008 et ce tour du « propriétaire » effectué avec le Directeur Général des Services. Avec toi, cher Hubert, les feux ont été au vert dès le début et très vite nous nous sommes trouvés des affinités communes, notamment une gouvernance résolument QSSEE (Qualité, Sécurité, Social, Environnement, Énergie).

Premier jour, premier projet avec une volonté commune de persévérer et de ne jamais lâcher. Nous sommes sur le site de l'ancienne décharge : 6 hectares réhabilités, végétalisés, non agricoles, proches du réseau EDF, l'idée d'une centrale solaire est née. Après bien des péripéties dignes d'être rapportées : début des travaux en juin 2020, premiers Kw verts livrés à EDF en juin 2021.

Ce projet sera suivi d'autres demandant une égale constance. En exemple, la filière Bois-Énergie complète. 2011 : Argol, 11 hectares de terres disponibles, plantation de TTCR pour produire des plaquettes destinées aux chaufferies bois qui équiperont les réalisations communales et

communautaires : piscine, hôpital, écoles. 2017 : le pont de Térénez cesse d'être frontière, la comcom s'agrandit avec la CCAM, construction de nouveaux hangars dont les toits sont garnis de panneaux photovoltaïques. 2018 : une éolienne est autorisée. Une idée poussant l'autre, notre Smartgrid est créée. 2019 : elle produit, stocke et distribue de l'électricité verte avec 85% d'autonomie pour la comcom. 2020 : nous avons encore continué et obtenu la possibilité mettre à disposition le surplus de notre électricité à un fonds de dotation « Énergie Solidaire », permettant de financer une SCIC « Enercoop », chargée de lutter contre la précarité énergétique en réhabilitant les passoires énergétiques citoyennes. Quand je vous disais qu'avec le DGS les feux étaient au vert c'était le vert de la composante écologique.

C'est en exploitant la force du vent que l'Europe du XV^e siècle a révolutionné son modèle agricole et a pu découvrir l'Amérique. Au XIX^e siècle, la machine à vapeur puis l'électricité ont fait le monde moderne que nous connaissons, et avec lui la mobilité et l'expansion des villes. La première puis la seconde révolution industrielle, fondées essentiellement sur l'exploitation du charbon et du pétrole ont ouvert un siècle et demi de croissance mondiale. Aujourd'hui deux milliards de personnes n'ont pas accès à ce modèle de croissance, les ressources énergétiques pour répondre à cette consommation sont à 80% des énergies fossiles inégalement réparties, de plus en plus onéreuses et cause première du réchauffement climatique.

Il devient urgent de changer notre façon de gaspiller les ressources et de se doter d'un nouveau logiciel de pensée axé sur la préservation de la nature. Le modèle économique doit évoluer vers une économie sociale et solidaire. Là aussi, l'accord a été parfait tant avec le DGS qu'avec les élus et techniciens en ayant faite notre la devise du Professeur Cabrol : « Croire, Vouloir Continuer ».

Outre la transition écologique, la culture a constitué un axe fort de notre politique. L'accès à la culture pour tous est essentiel, car c'est lui qui nous ouvre à l'autre, c'est lui qui nous civilise, c'est lui qui rassemble au lieu de diviser et au final c'est lui qui nous rend meilleurs. Chacun connaît la réflexion, chacun sait les travaux effectués et chacun voit les avancées réalisées. Là aussi l'accord a été parfait tant avec le DGS qu'avec les élus et techniciens.

Au bilan, ces résultats, partiels mais significatifs, sont le résultat et l'expression d'une politique globale axée sur le développement durable visant à assurer un service de qualité aux usagers, à préserver l'environnement exceptionnel qui est le nôtre, à assurer la sécurité de nos personnels, tout en s'engageant résolument dans la voie d'une responsabilité sociétale que nous devons avoir chevillée au corps et entretenue avec nos partenaires. Je suis convaincu qu'il nous faut intégrer cette nouvelle donne dans des réalisations concrètes conduites avec la volonté de fonder, d'affirmer et de s'inscrire au cœur d'une politique sociale et solidaire centrée Nature, axée transitions écologiques.

Je quitte la présidence avec le sentiment du devoir accompli, Jean Cornec avait lui aussi quitté la présidence avec le même sentiment que je partageais.

Tout à l'heure, vous allez élire le 3^e Président de notre communauté. Durant mes deux mandats j'ai toujours bénéficié du soutien amical des VP, des élus, du DGS et des techniciens. Que tous soient ici remerciés pour l'ambiance générale de travail et la franche entente cordiale et fortifiante qu'elle engendrait.

Je vous remercie de votre aimable attention. »

M. GOURVEZ, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, ne prend pas la présidence de la suite de cette séance en vue de l'élection du Président ; il est empêché pour raison de santé. Il laisse sa place à M. Henri LE PAPE, conseiller venant immédiatement après lui par rang d'âge.

M. LE PAPE demande au conseil de délibérer avec un public restreint à 15 personnes en raison des mesures sanitaires dues au Covid-19.

Maxime LEONARD est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité. S'agissant d'un conseil « mixte », l'approbation a été demandée par mail le 02 07 2020 pour ceux qui ne sont plus élus : il a également été approuvé à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services, Hubert LE BRENN, projette un document pour présenter la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime.

Henri LE PAPE demande aux candidats à la Présidence de se présenter.

Patrick BERTHELOT :

« Chers collègues,

Vous me permettrez d'abord d'accompagner Daniel au moment de son départ et, plutôt que de faire un long discours je vais utiliser ici les mêmes mots que ceux que j'ai utilisés pour son départ de la mairie de Crozon, Bravo, Merci, Respect.

Mais aujourd'hui de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de confier les rênes à une nouvelle équipe et de nommer le capitaine de cette équipe.

Ce choix est majeur, et si nous voulons la réussite des 6 années à venir, il nous faut éviter tout choix trop politique, tout choix empreint de je ne sais quelle revanche, tout choix placé sous le signe du moi d'abord, aucun de ces choix permettrait de créer la nécessaire unité de l'équipe.

Nous ne devons avoir à l'esprit que deux objectifs principaux :

- *Faire accepter notre nouveau territoire par la population et vous savez tous que ce n'est pas le cas aujourd'hui*
- *Mettre en œuvre les dossiers du territoire qui répondent réellement à l'intérêt commun, autrement dit considérer que tout ce qui est bon pour l'une ou l'autre de nos communes concourt à la réussite et à l'unité de l'ensemble de nos communes.*

Pour cela je vous propose quelques fils rouges qui seront les moteurs de notre action future :

- *Le premier découle du Plan Climat, Air, Energie, Territoire 2020 – 2026 validé par le Conseil Communautaire qui constitue les 7 ambitions pour notre territoire. L'on y trouve tout ce qui concerne la transition énergétique, la transition écologique, la transition économique et j'en passe. C'est à dire tous les chantiers qui préparent le changement et l'avenir, vaste programme qui devra mobiliser toute notre énergie.*
- *Le second consiste à accepter les engagements et les dossiers engagés par nos prédécesseurs : fibre / SDIS / pointe des Espagnols / Espace nautique / Abattoir (contrairement à ce qui a pu être raconté je suis pour) ce qui n'empêche nullement de les remettre à plat, pour au minimum informer les nouveaux élus (50% d'entre nous), pour en vérifier la faisabilité en faisant en sorte de toujours conserver une gestion financière de qualité.*
- *Le troisième c'est la poursuite de la qualité et la recherche de l'exemplarité du travail réalisé par nos prédécesseurs et sanctionné par des labels Iso 9001, Iso 14001 par exemple.*
- *Le quatrième, car nous le devons à la population, c'est nous obliger à mettre en œuvre une vraie communication qui rendra transparente nos actions de telle sorte que nous soyons toujours en situation de justifier nos choix et nos décisions. Trop d'engagements ont été pris sans consultation, sans information.*

Voilà ce que je vous propose. Ma candidature n'est pas politique, je n'ai aucune ambition électorale, n'ayant pas d'activité professionnelle je suis totalement disponible et, comme vous le savez je ne ferai pas deux mandats.

Je me place uniquement dans l'objectif de fédérer, de réunir, de faire réussir avec vous notre territoire.

L'Aulne Maritime n'a pas eu à souffrir d'une Présidence Crozonnaise, bien au contraire, je propose que nous poursuivions ce mandat qui n'a duré que 3 ans par quelques années de plus en fédérant nos énergies pour la réussite de tous, pour la réussite de notre territoire.

Merci de votre attention. »

Mickaël KERNEIS :

« Agé de 42 ans, je suis le maire de la commune de ROSNOEN depuis 2014.

J'y ai découvert les différents aspects d'une mairie, son rôle, ses compétences, les contraintes et les joies de la fonction de maire et ai apporté mon regard neuf, jeune et dynamique.

Les différents projets menés durant la précédente mandature ont reçu un succès qui a dépassé les frontières de ROSNOEN, nous en avons même été surpris à quelques reprises. Nos actions sont menées dans un état d'esprit de rendre service à la population et dans la proximité avec elle.

En 2017, lors de la fusion de nos deux communautés de communes, je suis devenu vice-président aux déchets : le nom n'est pas très vendeur mais cette mission est très enrichissante et d'actualité ; elle concerne le traitement des déchets, mais pas que, aujourd'hui, nous évoquons d'avantage leur valorisation et leur recyclage. Faire d'un déchet un produit ou plus globalement transformer une contrainte en une opportunité correspond à des concepts ayant beaucoup de sens pour moi et qui doivent s'étendre à d'autres secteurs.

Aujourd'hui, je sou mets ma candidature à votre vote car je souhaite faire partager mon enthousiasme pour notre territoire, au profit de sa population et de ses communes. Pour sa population, elle bénéficie directement de services, tous de qualité, demain la communauté de communes en proposera de nouveau, continuons avec cette même volonté de qualité et en ayant toujours à l'esprit la proximité. Pour les communes, la communauté de communes se doit d'être le relais et l'accompagnateur des projets de chacune de ses 10 communes dès qu'elle le peut. Je me devrai donc d'aller vers elles. Mon intérêt se porte principalement sur ce qui est fait et peut être réalisé dans chaque commune et sur le comment la CCPCAM peut les aider à aboutir.

Sachez que je reste attaché à la souveraineté des communes, le travail en commun en étant la règle principale.

Mon élection entraînera d'importantes conséquences à titre personnel. Si vous me faites l'honneur de votre confiance, je démissionnerai de mon emploi afin de me consacrer pleinement à mes prérogatives tant à la communauté de communes qu'à la mairie de ROSNOEN. J'ai pris le temps de la réflexion, ce ne fut pas facile mais ma décision est prise.

Le coronavirus laissera des traces au niveau de notre économie mais la population attend de nous d'aller de l'avant. Ensemble, nous devons gérer la crise à venir et surtout développer l'ensemble de notre territoire afin de le rendre encore plus attractif. »

1 : Délibération N°084/2020 Election du (de la) Président(e)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel MOYSAN, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

M. GOURVEZ, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, ne prend pas la présidence de la suite de cette séance en vue de l'élection du Président ; il est empêché pour raison de santé. Il laisse sa place à M. Henri LE PAPE, conseiller venant immédiatement après lui par rang d'âge.

M. LE PAPE explique que l'élection du (de la) Président(e) suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Deux assesseurs sont nommés : M. KERNEIS et M. LEONARD.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats pour la Présidence : **M. BERTHELOT et M. KERNEIS**

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 0

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDAT(E)S (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHELOT Patrick	12	douze
KERNEIS Mickaël	23	vingt-trois

M. KERNEIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés avec 23 (vingt-trois) voix, est proclamé Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Le conseil de Communauté désigne M. Mickaël KERNEIS Président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime.

2 : Délibération 085/2020 Détermination de la composition du bureau communautaire

Vu l'arrêté préfectoral N°2019- 276-0014, en date du 3 octobre 2019, constatant le nombre total des sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune-membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 qui dispose que « le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.»;

Vu l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime déterminant la composition du bureau,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau communautaire, en sus des Vice-Présidents,

Le Président propose la composition suivante pour le bureau communautaire :

- Le Président
- Les Vice-Président(e)s

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit la composition du bureau communautaire :

- Le Président
- Les Vice-Président(e)s

3 : Délibération 086/2020 Détermination du nombre de Vice-Président(e)s

Vu l'arrêté préfectoral N°2019- 276-0014, en date du 3 octobre 2019, constatant le nombre total des sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune-membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Président(e)s ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15 Vice-Président(e)s.

Toutefois, si cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des Vice-président(e)s, ce nombre peut être porté à 4.

Par ailleurs, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Président(e)s supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15. Avec 35 conseillers communautaires, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, peut fixer un nombre maximum de 10 Vice-Président(e)s.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le nombre de Vice-Président(e)s à neuf (9).

4 : Délibération 087/2020 Election des Vice-Président(e)s

Sous la présidence de M. KERNEIS, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Président(e)s. Il est rappelé que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que le / la Président(e) (art. L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes doit disposer au minimum d'un(e) Vice-Président(e) et au maximum d'un nombre de Vice-Président(e)s correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux-tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 Vice-Président(e)s.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à neuf (9) le nombre des Vice-Président(e)s.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Deux assesseurs sont nommés : M. LEONARD et Mme VIGOUROUX.

Election du (de la) 1^{er(e)} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 1

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine LASTENNET	34	Trente-quatre

Proclamation de l'élection du (de la) 1^{er(e)} Vice-Président(e)

Mme LASTENNET a obtenu : 34 voix.

Mme LASTENNET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et installée dans ses fonctions. Elle déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 5

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BERTHELOT	30	Trente

Proclamation de l'élection du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e)

M. BERTHELOT a obtenu : 30 voix.

M. BERTHELOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 3^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 7

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal PRIGENT	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du (de la) 3^{ème} Vice-Président(e)

M. PRIGENT a obtenu : 28 voix.

M. PRIGENT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 4^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 8

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 27

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joseph LE MEROUR	27	Vingt-sept

Proclamation de l'élection du (de la) 4^{ème} Vice-Président(e)

M. LE MEROUR a obtenu : 27 voix.

M. LE MEROUR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 5^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

d-Nombre de votes blancs : 12

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 22

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves LE MOIGNE	22	Vingt-deux

Proclamation de l'élection du (de la) 5^{ème} Vice-Président(e)

M. LE MOIGNE a obtenu : 22 voix.

M.LE MOIGNE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 6^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 7

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc PASQUALINI	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du (de la) 6^{ème} Vice-Président(e)

M. PASQUALINI a obtenu : 28 voix.

M.PASQUALINI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 7^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 4

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri LE PAPE	31	Trente-et-un

Proclamation de l'élection du (de la) 7^{ème} Vice-Président(e)

M. LE PAPE a obtenu : 31 voix.

M. LE PAPE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 7^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 8^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d-Nombre de votes blancs : 7

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves GOURVEZ	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du (de la) 8^{ème} Vice-Président(e)

M. GOURVEZ a obtenu : 28 voix.

M. GOURVEZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Election du (de la) 9^{ème} Vice-Président (e)

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

d-Nombre de votes blancs : 8

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 24

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 13

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roger LARS	24	Vingt-quatre

Proclamation de l'élection du (de la) 9^{ème} Vice-Président(e)

M. LARS a obtenu : 24 voix.

M. LARS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

5 : Délibération 088/2020 Lecture de la charte de l'élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Les conseillers communautaires ont été destinataires de la charte de l'élu local. Ce document, annexé à la présente délibération, était joint à la convocation du conseil communautaire.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la lecture de la charte de l'élu local par le Président.

Dominique LE PENNEC annonce sa démission en déclarant que la coopération intercommunale ne se décrète pas, elle se construit.

Le Président clôt la séance à 12 heures 15.
